



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1140
SÉANCE DU 14 MARS 2016

LE CONSEIL MUNICIPAL,

sur proposition du Conseil administratif et conformément à l'article 10,
alinéa 6, lettre b), du statut du Grand Théâtre de Genève,

décide:

à l'unanimité, soit par 70 oui

Article unique. – Le budget de la saison 2015-2016 de la Fondation du
Grand Théâtre de Genève est approuvé.

Le Secrétaire:

Alfonso Gomez

Certifié conforme:

Le Président:

Carlos Medeiros